

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
VAYIGACH
SAMEDI 15 DEC. 2007
6 TÉVET 5768

41^e année

13

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

La victoire des livres

Le peuple juif est souvent dénommé "peuple du Livre". C'est là un noble titre qu'il a certes mérité tout au long de son histoire tumultueuse dont les méandres ne l'empêchèrent jamais de rester attaché aux textes porteurs de son éternelle sagesse. Il est vrai que, sans les livres qui ont modelé sa conscience et son rapport au monde, il perdrait une partie de son âme. Ses ennemis ne s'y sont d'ailleurs jamais trompés qui, lorsqu'ils ont voulu l'atteindre ou mettre sa survie en péril, ont commencé par s'en prendre justement à ses livres, les détruisant, les confisquant ou interdisant leur étude.

Chacun pensait que des actes de ce type appartenaient à une histoire ancienne et révolue. Chacun voulait croire qu'en nos siècles, plus personne n'oserait porter la main sur cette richesse commune et inestimable que des livres transmis avec amour, génération après génération, contiennent. Pourtant, il y a une vingtaine d'années, l'impensable se produisit. Certains s'autorisèrent à détourner des éléments de ce trésor, prélevant dans la bibliothèque du Rabbi des

ouvrages dont la rareté faisait le caractère précieux afin de les vendre et d'en tirer un bénéfice personnel. Le fait qu'ainsi ils privaient la communauté d'une immense lumière ne les préoccupait guère.

L'enjeu était grave et, dès que le larcin fut découvert, tout fut entrepris pour que les livres retournent à leur lieu naturel, la bibliothèque, et qu'ils puissent servir ainsi à tous. Après des semaines, des mois d'effort, le 5 Tévet fut le jour de la victoire. Ce jour-là, chacun sut que le danger était écarté, que la sagesse ne serait jamais confisquée au bénéfice d'un individu, qu'elle resterait l'apanage de tous.

Il n'est guère étonnant que la joie qui éclata alors fut sans limites. Elle déborda avec d'autant plus d'éclat que l'étude connut ainsi une vigueur renouvelée accompagnée par la diffusion de textes nouveaux. Depuis, lors, le 5 Tévet est célébré d'année en année. Il est porteur de toute la puissance de notre temps qui sait affronter l'obscurité spirituelle la plus profonde et lui donner la seule réponse qui vaille: la lumière.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Vayigach

Connaissez-vous votre âme ?

L'épisode de Yossef se révélant à ses frères après des décades d'amère séparation est l'un des plus dramatiques de la Torah. Vingt-deux ans auparavant, alors que Yossef n'avait que dix-sept ans, ses frères l'avaient enlevé, jeté dans un puits puis vendu comme esclave à des marchands égyptiens. En Egypte, Yossef passa douze ans en prison d'où il fut sauvé puis élevé au rang de vice-roi du pays. Maintenant enfin, le moment était à la réconciliation.

«Yossef ne put contenir ses émotions», raconte la Torah dans la Paracha de cette semaine. Il fit sortir tous ses assistants égyptiens de la pièce et «il commença à pleurer dans des sanglots si sonores que les Egyptiens pouvaient l'entendre de l'extérieur. Et Yossef dit à ses frères : «Je suis Yossef ! Mon père est-il toujours vivant?» Ses frères furent si bouleversés qu'ils ne purent répondre.»

Un sage pleure

Le Talmud relate que chaque fois que le grand talmudiste et Sage, Rabbi Eléazar arrivait à ce verset, «ses frères furent si bouleversés qu'ils ne purent répondre», il pleurait. Rabbi Eléazar disait: «si le reproche d'un homme de chair et de sang (Yossef) est si puissant qu'il suscite une telle consternation, le reproche de Dieu (quand il a lieu) doit l'être d'autant plus, ayant causé tant de honte.»

Et pourtant, deux points semblent manquer dans les paroles de Rabbi Eleazar. Tout d'abord, le verset ne dit pas que les frères furent stupéfaits parce que Yossef leur avait adressé un reproche. Peut-être l'étaient-ils par la constatation que l'homme qui se tenait devant eux n'était pas moins que leur frère perdu depuis longtemps, Yossef ?

De plus, la comparaison entre le reproche de Yossef à ses frères et celui de Dieu à l'humanité paraît excessive. Les frères avaient personnellement vendu Yossef comme esclave, l'assujettissant à la pire

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT VAYIGACH

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 16h 34 • Sortie 17h 49

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	16.15	Bordeaux	17.02	Grenoble	16.37
Lyon	16.37	Toulouse	17.00	Montpellier	16.48
Marseille	16.45	Nice	16.37	Lille	16.26
		Nancy/Metz	16.20		

à partir du dimanche 9 décembre 2007

Heure limite du Chema : 10h37 Pose des Téfilines : 7h21
Roch Hodech Tévet : lundi 10 décembre 2007



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

des formes d'abus de la personne. Il est donc logique qu'ils aient été plongés dans la consternation quand finalement ils lui firent face. Quiconque parmi nous ne s'est-il jamais rendu coupable d'un affront similaire à l'égard de D.ieu, pour en arriver à ressentir un tel effroi devant le reproche de D.ieu ?

Notre rêveur intérieur

Pour comprendre, nous devons nous souvenir d'une idée, exprimée à un certain nombre d'occasions, selon laquelle les personnages dépeints dans la Torah ne sont pas simplement des personnes physiques qui vécurent à une certaine période. Ils représentent également des forces particulières, psychologiques et spirituelles, qui existent continuellement à l'intérieur du cœur humain.

Yossef est décrit dans la Torah comme un jeune homme beau et gracieux, «beau dans sa constitution et beau dans son apparence», comme un «maître des rêves». Selon la Kabbale, Yossef symbolise l'âme de l'homme, pure et sacrée.

Aussi, pour comprendre l'histoire de Yossef, nous faut-il saisir la nature de notre propre âme.

Un portait de l'âme

A quoi ressemble l'âme ? Quels éléments de notre personnalité pouvons-nous attribuer à notre âme ?

Dans le Tanya, Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi définit l'âme comme une flamme qui cherche à partir de la mèche et à embrasser les cieux. «L'âme, écrit-il, constitue la quête dans l'homme pour transcender les paramètres de son égo et s'absorber dans la source de toute existence».

Le Kabbaliste du seizième siècle, Rabbi Eléazar Azkari, a écrit une prière qui décrit l'âme en ces termes : «Mon âme est malade d'amour pour toi, Ô D.ieu, je t'en supplie, s'il Te plaît, guéris-la en lui montrant la douceur de Ta splendeur ; alors elle reprendra de la force et sera guérie, expérimentant une joie éternelle».

En d'autres termes, l'âme est cette dimension de notre esprit qui n'a pas besoin de grandissement personnel, de domination ni de matérialisme excessif. Elle méprise la politique, la manipulation et la malhonnêteté.

Elle est repoussée par le comportement immoral et par des apparences hypocrites.

Quelles sont ses aspirations ? L'âme a une aspiration unique : se fondre dans la vérité absolue de D.ieu.

L'âme abusée

Et pourtant, combien d'entre nous sont-ils conscients de l'existence d'une telle dimension dans leur personnalité ? Combien d'entre nous se soumettent-ils aux besoins de leur âme ? En réponse aux rêves jamais assouvis de notre âme et à ses aspirations qui confondent notre emploi du temps basé sur notre propre satisfaction et dérangent notre désir de gratification immédiate, nous prenons souvent le «Yossef» qui est à l'intérieur de nous et le plongeons dans un puits. Nous tentons de reléguer ses rêves et ses passions dans les greniers subconscients de notre esprit.

Et quand cela ne marche pas, parce que nous continuons à entendre ses plaintes silencieuses, nous vendons notre «Yossef» comme esclave à des étrangers, permettant à notre âme d'être soumise aux forces et aux instincts étrangers à sa propre identité. Pouvez-vous imaginer à quel point vous seriez horrifié devant le spectacle de quelqu'un qui prendrait la petite main adorable d'un enfant et la mettrait dans un four brûlant ? Les maîtres «hassidiques» décrivent chaque occasion où nous prononçons un mensonge, chaque occasion où nous humilions un autre être humain, chaque occasion où nous péchons, comme exactement cela : prendre l'innocente et précieuse spiritualité de notre âme et lui faire subir des sévices et des tortures.

Le moment de vérité

Et pourtant, à un moment de notre vie, pour chacun de nous, arrive le moment où notre «Yossef» intérieur, qui a été forcé de cacher la vérité pendant tant d'années, se brise et nous révèle sa réelle identité. A ce moment, nous venons à découvrir la resplendissante beauté et la profondeur de notre âme et nos cœurs s'emplissent de honte ; L'humiliation que ressentirent ses frères quand Yossef se révéla à eux ne venait pas de son reproche pour l'avoir vendu comme esclave. Sa simple apparition constitua le reproche le plus puissant. Pour la première fois, ils réalisèrent qu'il était celui qu'ils avaient soumis un traitement si horrible et leurs cœurs fondirent de honte. De la même façon, Rabbi Eléazar dit que quand le jour viendra où nous réaliserons la sainteté et la Divinité de notre propre personnalité, nous serons également abasourdis. Nous nous demanderons sans cesse comment nous avons pu nous permettre de jeter une âme si belle et si innocente dans un puits sombre et obscur.

D'après une note écrite par Rabbi Mena'hem Mendel, le Tséma'h Tsédek, et Séfer Hamaamarim du Rabbi (volume 5 page 261).

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Dimanche 9 décembre - 29 Kislev

Mitsva positive n° 22: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller sur le Sanctuaire et d'y monter la garde chaque nuit, tout au long de la nuit, afin de glorifier, d'exalter et de louer l'Éternel.

Mitsva négative n° 67: C'est l'interdiction qui nous a été faite de négliger la garde autour du Sanctuaire, laquelle doit être montée toute la nuit.

Mitsva positive n° 35: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire fabriquer de l'huile selon une certaine composition, en vue de l'onction de chaque Grand Prêtre qui peut être nommé.

Mitsva négative n° 83: Il nous est interdit de fabriquer de l'huile semblable à l'huile d'onction.

Mitsva négative n° 84: C'est l'interdiction d'oindre avec l'huile d'onction fabriquée par Moïse toute autre personne que les Grands Prêtres et les rois.

Lundi 10 décembre - 1^{er} Tévet

Mitsva négative n° 85: C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer un encens semblable à celui en usage dans le Sanctuaire, c'est-à-dire contenant des ingrédients mélangés dans les mêmes proportions avec l'intention de les brûler.

Mitsva négative n° 82: Il nous est interdit d'offrir quelque sacrifice que ce soit sur l'autel d'or du Sanctuaire.

Mitsva positive n° 34: Il s'agit du commandement ordonné aux prêtres de porter l'Arche sur leurs épaules lorsqu'ils veulent la transporter d'un endroit à l'autre.

Mitsva négative n° 86: Il nous est interdit de retirer les barres engagées dans les anneaux de l'Arche Sainte.

Mardi 11 décembre - 2 Tévet

Mitsva positive n° 23: Il s'agit du commandement qui a été ordonné uniquement aux Lévités d'assurer dans le Temple certaines tâches comme celle de fermer les portes et de chanter les cantiques pendant l'offrande des sacrifices.

Mitsva négative n° 72: Il est interdit aux Lévités d'accomplir le service spécifique aux prêtres et inversement.

Mitsva positive n° 32: Ce commandement nous enjoint de glorifier les descendants d'Aaron, de les honorer, de les révéler et de leur conférer beaucoup d'honneur et de sainteté.

Mitsva positive n° 36: Il s'agit du commandement selon lequel les prêtres doivent officier par roulement.

Mercredi 12 décembre - 3 Tévet

Mitsva positive n° 33: Il s'agit du commandement qui incombe aux prêtres de revêtir des habits spéciaux par leur beauté avant qu'ils n'effectuent leur service dans le Temple.

Mitsva négative n° 88: C'est l'interdiction qui nous est faite de déchirer l'ourlet de la robe du Grand Prêtre.

Mitsva négative n° 87: Il est interdit de séparer le pectoral de l'éphod.

Mitsva négative n° 73: Il est interdit d'entrer au Sanctuaire ou de rendre une décision ayant trait à une loi quelconque de la Torah, en état d'ébriété.

Mitsva négative n° 163: Il est interdit aux prêtres de pénétrer dans le Sanctuaire avec des cheveux non-taillés, comme le font les personnes en deuil.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 55, rue Servan - 75011 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 27.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 5.000 ex ISSN 1762 - 5440

A la mémoire de

Baya bat Sarah ז"ל

GUIGUI

décédée le 20 janvier 2007

et

Gaston Juda ז"ל

ALLOUCHE

décédé le 19 février 2007

Puisse leur souvenir être une source de bénédictions pour toute leurs familles

Si difficile, au pays de l'abondance ?

D'accord, c'était un peu tard pour s'en occuper, vendredi après-midi, c'est-à-dire juste quelques heures avant 'Hanouccah. Mais je n'étais pas inquiète : j'habite à New York, la plus grande ville juive du monde et je travaille à Manhattan, le cœur du monde où l'on trouve tout ce qu'on veut à toute heure du jour et de la nuit. Et tout ce que je désirais, c'était une boîte de bougies pour 'Hanouccah. Facile !

Premier essai : «Dean and Deluca», une épicerie pour connaisseurs avec un grand rayon d'articles de cuisine au fond. Sûre de moi, je doublais la file de clients exténués, attablés au café, heureux de payer trois fois leur prix un expresso ou un bol de céréales, de quoi se donner le cœur (et l'estomac) pour acheter encore davantage. Certainement je trouverais dans le rayon droguerie des bougies de 'Hanouccah, même si je devais les payer trois fois leur prix. Effectivement, leurs bougies coûtaient à peine vingt dollars mais elles étaient en cire d'abeille, ternes – ce qui était peut-être très élégant selon certains mais... non, elles ne me convenaient pas. Elles étaient sans doute agréables à contempler dans une cuisine rustique mais pas sur ma Menorah.

Prochain arrêt : «Gate and Barel» qui abrite un rayon «fêtes». Bien entendu, les guirlandes de houx et les sapins décorés de boules multicolores, les bonhommes de neige et personnages barbus coiffés d'une toque rouge y abondaient. Comment trouver mes bougies de 'Hanouccah dans cette abondance qui ne me convenait pas ?

J'approchai un vendeur : «Avez-vous des bougies de 'Hanouccah ?». J'avoue que ma question – et moi-même – étions plutôt hors-sujet...

«Oui, bien sûr, par là, répondit-il poliment. Mais je crois que nous sommes en rupture de stock de chandeliers!» Il me guida loin de la foule vers un coin que j'avais raté, juste à gauche de l'entrée. Oui, il y avait des boîtes de bougies et on pouvait choisir : bleues ou blanches.

Là, je réalisai qu'il y avait un problème. Moi je voulais des vraies bougies de 'Hanouccah, avec les spirales, dans une boîte bleue, avec des lettres hébraïques et l'image stylisée d'une Menorah en or, avec des bougies de couleurs assorties. Quand nous étions petites, ma sœur et moi nous discussions passionnément pour savoir quelles couleurs utiliser chaque soir. A mon âge, j'étais prête à renoncer à la couleur de la boîte, mais certainement pas à n'utiliser que des bougies bleues ou que des bougies blanches !

Pas question !
Prochaine étape : un magasin exotique. Je sais ce que vous pensez : elle perd son temps, elle ferait mieux de retourner à Brooklyn, dans les quartiers typiquement

juifs. Mais j'étais presque en rage. Cette ville est pleine de Juifs ! Ces magasins qui préparent un choix de neufs cents décorations pour les sapins de nos voisins ne penseraient donc pas à nous offrir plus de choix pour nos bougies de 'Hanouccah ? D'accord, ce ne sont pas des décorations mais cela ne veut pas dire qu'elles devraient être ou toutes bleues ou toutes blanches ! Stylé, l'employé était aussi flegmatique. Il revint avec une poignée de bougies dans un cellophane tout simple. Blanches. Elles étaient toutes blanches.

«Blanches ? J'étais presque en colère. Non merci ! Par pour moi !»

Je tournai le dos pour partir, comme si je lui avait dit : «Honte à vous !». De fait, c'était moi qui devais avoir honte de prétendre trouver des bougies de 'Hanouccah dans un magasin de meubles exotiques juste quelques heures avant la fête...

Résignée, j'entrai néanmoins dans une grande pharmacie dont la préparatrice ne fit aucun geste pour m'aider : «Non !» Evidemment...

Dernier essai, on ne sait jamais : «Sur la Table», un magasin de fournitures culinaires. J'étais déjà persuadée que c'était inutile. J'avais l'impression que je voulais m'infliger une punition. Peut-être pour rabaisser mon ego...

Je traversai le rayon des fournitures pour «fêtes».

Au bout du magasin, je trouvai un employé reconnaissable à son tablier et sa chemise blanche.

«Hum... Excusez-moi : avez-vous des bougies de 'Hanouccah?»

Il me lança un regard étrange. Apparemment ma question l'avait touché. Etait-il juif ? Etait-il philo-sémite ? Ou peut-être antisémite ?

«Oui, vous êtes au bon endroit !» lâcha-t-il une fois qu'il eut retrouvé ses esprits. Il me mena vers une boîte contenant neuf bougies, blanches bien sûr. J'allais recommencer ma tirade : non, je ne veux pas des blanches ! Mais je le vis se baisser, vers l'étagère où aurais dû se trouver les bougies de 'Hanouccah. Elle était vide. «Hum... Attendez un instant !» dit-il en s'éclipsant. Quand il réapparut une minute plus tard, il portait un sachet bleu marine : «Vous savez, avoua-t-il, je suis un mauvais Juif !»

Oh non ! Qu'est-ce que cela signifiait ?

- Moi aussi, je n'avais pas de bougies de 'Hanouccah. Mais l'autre jour, j'ai aperçu deux Loubavitch, vous savez ces jeunes, barbus, avec un chapeau noir, ils distribuent justement des bougies en vous recommandant de les allumer...

- Oui, je connais !

- D'habitude je traverse la rue pour les éviter, mais cette fois, je suis allé à leur rencontre et ils m'ont donné deux boîtes. En voici une pour vous, si vous voulez !

- Vraiment ?

Je devais avoir une baisse de tension – (après tout, j'aurais peut-être dû me restaurer auparavant !) mais j'étais sur le point de fondre en larmes devant cette aventure.

Il ouvrit le paquet et fouilla à l'intérieur. «Voici ! dit-il d'un ton triomphant en me tendant le paquet traditionnel, oui, exactement celui auquel j'étais attaché depuis ma tendre enfance !

Regardez ! Ils m'ont même donné une toupie ! Elle est à vous !»

Julie Subrin

L'Chaim

traduit par Feiga Lubecki

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva négative n° 164: C'est l'interdiction faite aux prêtres d'entrer au Sanctuaire revêtus de vêtements déchirés.

Jeudi 13 décembre - 4 Tévet

Mitsva négative n° 68: Il est interdit au Grand Prêtre d'entrer à tout moment dans le Sanctuaire, vu le respect dû à ce dernier et la crainte devant la présence divine.

Mitsva négative n° 165: C'est l'interdiction faite au prêtre de quitter le Temple pendant leur service.

Mitsva positive n° 31 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de faire sortir les personnes impures du Sanctuaire.

Mitsva négative n° 77: C'est l'interdiction faite à toute personne impure de pénétrer au Sanctuaire dont l'équivalent pour les générations futures est tout le parvis à l'intérieur de la porte de Nicanor qui constitue l'entrée de Ezrat Israël.

Mitsva négative n° 78: C'est l'interdiction qui a été faite à toute personne impure de pénétrer dans le camp des lévites, dont l'équivalent pour les générations ultérieures est le Mont du Temple.

Vendredi 14 décembre - 5 Tévet

Mitsva négative n° 75: C'est l'interdiction à un prêtre impur de faire son service au Temple tant qu'il est impur

Mitsva négative n° 76: C'est l'interdiction faite à un prêtre "Tevoul Yom" de faire le service, bien qu'il soit déjà pur jusqu'à ce que le soleil se soit couché.

Mitsva positive n° 24: Ce commandement ordonné uniquement aux prêtres, leur enjoint de se laver les mains et les pieds chaque fois qu'ils doivent pénétrer dans la salle du sanctuaire pour officier.

Mitsva négative n° 69: Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité de pénétrer dans une partie quelconque du sanctuaire, c'est-à-dire là où se trouve l'autel, ni entre le portail et l'autel, ni vers le portail lui-même, ni dans le sanctuaire au sens propre du terme.

Mitsva négative n° 70: Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité de faire son service.

Mitsva négative n° 71: Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité passagère de faire son service aussi longtemps que subsiste cette infirmité.

Samedi 15 décembre - 6 Tévet

Mitsva négative n° 74: Il est interdit à tout profane (toute personne qui n'est pas un descendant d'Aaron) de faire le service au Temple.

Mitsva positive n° 61 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de n'apporter à l'Eternel que des offrandes parfaites en leur genre, exemptes de tous défauts.

Mitsva négative n° 91: C'est l'interdiction qui nous est faite de consacrer un animal présentant un défaut sur l'autel.

Mitsva négative n° 92: C'est l'interdiction qui nous est faite d'égorger, en vue du sacrifice, des bêtes présentant un défaut.

Mitsva négative n° 93: C'est l'interdiction qui nous est faite d'asperger sur l'autel avec le sang de bêtes présentant un défaut.

ETINCELLES DE MACHIA'H

Une contradiction absolue !

Quand un Juif se trouve en exil, même quand il accomplit le service de D.ieu qui lui incombe de «faire pour D.ieu une demeure ici-bas», il ne peut pas être satisfait car il est en exil !

«Juif» et «exil» sont deux notions radicalement contradictoires ! Il s'ensuit que, quand un Juif est en exil, il est dans un état où «il languit après la maison de son père».

(D'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch – Chabbat Parchat Vayétsé 5746) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Les femmes et les jeunes filles ont-elles l'obligation d'allumer la 'Hanoukia ?

Réponse : Les femmes et jeunes filles ont subi de terribles restrictions durant l'occupation gréco-syrienne.

Par ailleurs, la victoire militaire fut en grande partie due à l'action héroïque d'une femme, Yehoudit. C'est pourquoi les femmes et filles ont l'obligation d'assister à l'allumage des lumières de 'Hanouccah par un homme. Dans le cas où il n'y a pas d'homme (ou de garçon de plus de treize ans) pour les rendre quitte, elles allument leurs propres lumières de la fête.

Que doit faire celui qui rentre chez lui très tard le soir de 'Hanouccah?

Normalement, on doit allumer les lumières de 'Hanouccah de façon à «publier le miracle», donc quand les gens sont réveillés.

On peut allumer les lumières de 'Hanouccah en principe toute la nuit, à condition que quelqu'un soit éveillé dans la maison. Si tout le monde dort, il faudrait normalement réveiller au moins une personne.

Cependant, celui qui allume sa 'Hanoukia alors que plus personne n'est éveillé ne sera pas réprimandé pour cela.

Comment agissent les élèves d'un internat ?

Selon certaines opinions, ils sont considérés comme membres d'une même famille et doivent donc allumer chacun leur 'Hanoukia dans le réfectoire ; s'ils le désirent, ils peuvent avoir la «Kavana», l'intention de ne pas se rendre quitte et allumer leur 'Hanoukia dans leur chambre à coucher qui est considérée comme leur véritable demeure.

D'autres décisionnaires tranchent qu'ils doivent a priori allumer leur 'Hanoukia dans leur chambre à coucher.

Enfin, certains décisionnaires séfarades estiment que les pensionnaires d'un internat sont rendus quitte de leur obligation d'allumer du fait que leur père allume chez lui à la maison en pensant à eux.

Si on allume la 'Hanoukia en public, dans une synagogue ou une fête, doit-on prononcer les bénédictions ?

De nombreux décisionnaires tranchent qu'il faut allumer la 'Hanoukia avec les bénédictions dans tout endroit où des Juifs se réunissent, que ce soit dans une fête, un restaurant, un mariage etc... afin de rendre le miracle public.

F. L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh)

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMYLITERIE

DÉPÔTITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques

MATELAS GARANTIS SANS CHAÎNETZ

Jusqu'à 50% moins cher, que leurs équivalents griffés

Système d'assemblage exclusif

Ouvert du Dim. au Vend. Fermé le Samedi

01 47 00 73 55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

A la mémoire de
Annie Hanna
bat Youda
Benharbon
décédée le
4 Tévet 5764

Puisse son souvenir être
une source de bénédictions
pour toute sa famille

LE PLUS BEAU CADEAU ÉDUCATIF POUR 'HANOUKA

POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS
EN DVD VIDEO

*Une histoire merveilleuse
jouée par des comédiens professionnels*

LA JUSTICE DIVINE

Pologne 18^e siècle

Reb Dov, un hassid du Rabbi Baal Chem Tov est tourmenté par ses interrogations sur la Justice Divine: "Tant de malheurs devant nos yeux... Mais pourquoi ?"

Le Baal Chem Tov va l'entraîner dans un voyage à travers le temps...



Bonus DVD : Visite de Prague
Accompagné d'un livret éducatif

A VOIR ET À REVOIR EN FAMILLE

LE DÉBUT D'UNE GRANDE COLLECTION...

LE DÉBUT D'UNE GRANDE COLLECTION...

En vente dans les librairies juives et commerces cachères

Commandez et recevez chez vous le DVD vidéo :

"LA JUSTICE DIVINE" accompagné de son livret éducatif, au prix de 18,90 € l'unité + 5 € de frais de port (pour un envoi jusqu'à 4 DVD).

Adresser votre règlement à l'ordre de PARATSTA à l'adresse suivante : PARATSTA PRODUCTIONS - 161, Rue Manin 75019 PARIS

Merci d'y joindre vos nom, prénom, adresse et téléphone.

Pour tous renseignements, contactez le 01 48 03 46 86

www.paratsta.com

LA STELLA

SOUS LE CONTRÔLE DU BETH-DIN DE PARIS

PIZZAS

SUSHIS

Service livraison

01 43 07 83 20

75/79 Bd Soult
75012 Paris

STOCK PREMIUM

spécial communautaire

SPECIALISTE EN COSTUMES DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M² Hommes & Femmes

Une multitude d'offres...

Costume + Chemise + Cravate = 99 € l'ensemble

Près de 10.000 pièces de Grandes Marques à prix d'entrepôt
Cuirs - Jeans - Costumes - Chemises - Chaussures - Pulls - Maille - Accessoires...

Païement en 3 fois sans frais

25, RUE Richard Lenoir - 75011 Paris
(M^o Voltaire - Près de la Place Léon Blum)

GAN ISRAEL D'HIVER

Paris 19^e : 06 60 19 70 29

Paris 12^e : 06 64 75 02 45

Boulogne : 06 63 78 77 38

Courbevoie : 06 12 23 07 56

Montrouge : 06 14 25 67 81

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.